



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales : Haute-Corse

Question écrite n° 29722

Texte de la question

M Pierre Pasquini rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, que, au cours d'une réunion de la commission des finances du Sénat qui s'est tenue le 26 avril 1990, il a fait valoir que la répartition du montant de la DGF effectuée en 1991 dépendrait, pour une large part, des résultats du recensement en cours et que, le cas échéant, un dispositif d'amortissement des effets liés aux transferts de population devrait être prévu. Il lui expose que la commune d'Ile-Rousse a perdu plusieurs centaines d'habitants, lors du dernier recensement, car beaucoup de ceux qui y travaillent ont leur résidence dans la commune voisine. Ce problème est donc important pour la commune dont il est le maire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les dispositifs d'amortissement dont il parlait au Sénat et qu'il envisage de mettre en place pour éviter les graves effets de telles situations.

Texte de la réponse

Reponse. - Les chiffres de la population légale de chaque commune et ses deux composantes, population municipale et population comptée à part, seront arrêtés avant la fin de l'année 1990 et authentifiés par un décret du Premier ministre. Ils seront disponibles en décembre 1990 et, sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires contraires, seront pris en considération pour l'application des lois et règlements à compter du 1er janvier 1991. Toutefois, dans la mesure où les chiffres de la population légale et le nombre de résidences secondaires servent de base au calcul des attributions de la dotation globale de fonctionnement à verser aux collectivités locales, il convient d'évaluer les incidences éventuelles qu'aura le recensement de la population de 1990 sur cette dotation. En conséquence, le Gouvernement fait actuellement procéder à des études sur la dotation globale de fonctionnement à partir des données provisoires résultant du recensement de la population, et ne manquera pas d'en tirer les conclusions qui s'imposeraient éventuellement.

Données clés

Auteur : [M. Pasquini Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29722

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 1990, page 2697